

Version mise à jour du document de travail de l'UNESCO

Universalité de l'Internet : un outil pour la construction des sociétés du savoir et de l'agenda pour le développement durable post-2015

2 septembre 2013

Résumé

Le Secteur de la communication et de l'information de l'UNESCO élabore un nouveau concept d'« universalité de l'Internet », qui pourrait servir à mettre en relief, de façon globale, les conditions continues pour progresser vers la société du savoir et l'élaboration de l'agenda pour le développement durable post-2015. Ce concept inclut l'accès universel à l'Internet, aux téléphones mobiles et aux TIC, mais va également au-delà. Le terme d'« universalité » se réfère à quatre normes fondamentales qui ont été incorporées dans l'évolution générale de l'Internet jusqu'à présent, et qui permettent de comprendre de façon globale comment différents aspects constituent un ensemble plus vaste. Afin que l'Internet réalise son plein potentiel, il doit atteindre une « universalité » à part entière, basée sur la force et l'interdépendance des normes suivantes : (i) l'Internet est **fondé sur les droits humains** (ce qui, dans le présent document, est la signification fondamentale de l'« Internet libre »), (ii) il est « **ouvert** », (iii) il est « **accessible à tous** » et (iv) il est alimenté par la **participation de multiples acteurs**. Ces quatre normes peuvent être résumées par le mnémotechnique D – O – A – M (**D**roits, **O**uverture, **A**ccessibilité, **M**ultiples acteurs). Le concept d'« universalité de l'Internet » revêt une valeur spéciale pour l'UNESCO en particulier. En s'appuyant sur les positions déjà occupées en ligne par l'Organisation, cette notion peut aider à cadrer une grande partie de ses travaux liés à l'Internet dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales et de la communication et de l'information, pour la période stratégique 2014-2021. Concernant les débats mondiaux sur la gouvernance de l'Internet, le concept d'« universalité de l'Internet » peut aider l'UNESCO à faciliter la coopération internationale entre de multiples acteurs, ainsi que participer à mettre en avant les contributions potentielles de l'Organisation à l'agenda pour le développement durable post-2015.

Par : Division pour la liberté d'expression et le développement des médias
Secteur de la communication et de l'information¹

* Une version intégrale de ce document (14 pages) est disponible en ligne à l'adresse suivante :

http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/news/internet_universality_01.pdf

¹ Exprime des points de vue recueillis lors de consultations intersectorielles et externes de l'UNESCO. Nous remercions également Mme Constance Bommelaer pour sa contribution au développement du concept.

L'universalité de l'Internet : un outil pour la construction des sociétés du savoir et de l'agenda pour le développement durable post-2015

Version complète : (14 pages)

1. Pourquoi un concept d'« universalité de l'Internet » ?

Plusieurs définitions de l'Internet ont été données dans différents contextes et à différentes étapes de son évolution, comme l'illustrent divers dictionnaires et travaux universitaires fondamentaux², ainsi que par des participants de différentes communautés techniques, sociales ou politiques³.

Techniquement, l'Internet est un système mondial de dispositifs interconnectés utilisant la norme de suite des protocoles Internet (*TCP/IP*) pour servir plusieurs milliards d'utilisateurs partout dans le monde. Après trois décennies d'évolution et d'adoption, l'Internet est devenu un réseau diversifié et changeant de réseaux, constitués de connexions privées, publiques, universitaires, commerciales et gouvernementales, aux niveaux local et global, transmises par une multitude de câbles et de technologies sans fil. L'Internet héberge notamment un éventail de sources de données et d'informations, de services et d'applications, tels que les documents hypertextes interconnectés du World Wide Web (WWW) ou « toile d'araignée mondiale », les infrastructures de courriel, les réseaux pair-à-pair et l'« Internet des choses »⁴.

² Voici une liste non exhaustive de travaux universitaires fondamentaux : *Networks and States: The Global Politics of Internet Governance (Réseaux et États : les politiques mondiales de la gouvernance de l'Internet)* (Milton L. Mueller, 2013), *The Oxford Handbook of Internet Studies (Manuel Oxford des études en Internet)* (sous la direction de William H. Dutton, 2013), *The Handbook of Internet Studies (Manuel des études en Internet)* (sous la direction de Mia Consolvo et Charles Ess, 2011), *The Internet in Everyday Life (L'Internet dans la vie quotidienne)* (sous la direction de Caroline Haythornthwaite et Barry Wellman, 2002), *L'ère de l'information. Vol. 1 : une société en réseau* (Manuel Castells, 1996 et 2000), *Annual Survey Report on Internet Development in China (Rapport annuel sur le développement de l'Internet en Chine)* (Centre d'information du réseau chinois, CNNIC), etc.

³ Différentes parties prenantes définissent l'Internet en fonction de leur perception de ses caractéristiques essentielles. Par exemple, se référer aux grands axes du Forum de Stockholm, de la conférence Freedom Online sur le cyberspace à Wilton Park et des Conférences de Londres et de Budapest sur le cyberspace. De même, les documents suivants présentent une analyse de l'Internet :

- la Recommandation CM/Rec(2011)8 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur la protection et la promotion de l'universalité, de l'intégrité et de l'ouverture de l'Internet (2011) <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM/Rec%282011%29&Language=lanFrench&Ver=original&Site=CM&BackColorInternet=C3C3C3&BackColorIntranet=EDB021&BackColorLogged=F5D383> ;
- la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur les principes pour l'élaboration des politiques de l'Internet (2011) <http://acts.oecd.org/Instruments/ShowInstrumentView.aspx?InstrumentID=270&Lang=fr&Book=False> ;
- les Recommandations du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias énoncées lors de sa conférence sur la liberté des médias sur Internet (2013) <http://www.osce.org/fom/100112> (en anglais) ;
- la Déclaration de Principes de l'ICC sur la liberté d'expression et la libre circulation de l'information sur Internet <http://www.iccwbo.org/News/Articles/2012/ICC-defends-freedom-of-expression-and-the-free-flow-of-information-online/> (en anglais) ;
- le document de synthèse de l'ICC sur le septième Forum sur la gouvernance de l'Internet (2012) [http://www.iccwbo.org/Advocacy-Codes-and-Rules/Document-centre/2013/ICC-BASIS-report-on-the-7th-Internet-Governance-Forum-\(IGF\)/](http://www.iccwbo.org/Advocacy-Codes-and-Rules/Document-centre/2013/ICC-BASIS-report-on-the-7th-Internet-Governance-Forum-(IGF)/) (en anglais) ;
- la Internet Rights & Principles Charter (Charte relative aux droits et principes de l'Internet) de l'Internet Rights and Principles Coalition (2010) <http://internetrighsandprinciples.org/wpcharter/> (en anglais).

⁴ Kevin Ashton, [That 'Internet of Things' Thing](#) (Cette chose qu'est l'« Internet des choses »), RFID Journal, 22 juin 2009.

Du point de vue du mandat et des intérêts de l'UNESCO, l'Internet représente bien plus qu'une infrastructure et comprend également un élément essentiel : les relations sociales formées autour de cet outil. Ces relations, quant à elles, sont à la fois le composant et le produit d'un ensemble de normes comportementales. C'est notamment par rapport à ces normes que la mission de l'UNESCO intervient et que l'Organisation possède un intérêt majeur et un rôle à jouer vis-à-vis de l'Internet et de son utilité.

Comme précisé ci-dessous, l'UNESCO reconnaît depuis longtemps l'immense potentiel d'Internet pour rapprocher le monde de la paix, du développement durable et de l'éradication de la pauvreté. La façon dont ces possibilités peuvent être concrétisées pourrait être utilement explicitée en examinant un nouveau concept, nommé l'« **universalité de l'Internet** »⁵. Cette innovation peut en particulier conférer à plusieurs travaux de l'UNESCO liés à l'Internet un objectif commun et par conséquent, ouvrir la voie à de nouvelles possibilités de synergies et de coopération. Ce concept indique à l'Organisation, tant dans son rôle d'utilisateur que dans celui de moteur de l'Internet, les bénéfices qu'elle peut tirer en réalisant le plein potentiel de l'Internet pour rendre service à l'humanité.

Ce concept pourrait se révéler particulièrement utile dans un contexte où l'Internet continue à évoluer rapidement et être renouvelé par la dynamique des connexions mobiles, du Web 2.0 (médias sociaux), du cloud computing (ou infonuagique), du big data (ou données volumineuses), etc. Selon le rapport 2012 *Mesurer la société de l'information*⁶ de l'Union internationale des télécommunications (UIT), le nombre total d'Internaute dans le monde entier à la fin de l'année 2011 atteignait 2,3 milliards ; 24 % de la population des pays en développement, où le taux de pénétration croît plus rapidement, disposait d'un accès à l'Internet. Les utilisateurs actifs de Facebook, une plate-forme de réseau social en ligne, sont passés de 150 millions à 600 millions entre 2009 et 2011 et le nombre total d'utilisateurs de médias sociaux en Chine s'élevait à 300 millions à la fin de 2011⁷. Ce contexte suggère les raisons pour lesquelles l'Internet reçoit une attention croissante vis-à-vis de ses implications sociales et politiques, et voit reconnu son impact majeur sur l'ensemble de la société humaine. Par exemple, le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression des Nations Unies a déclaré dans son rapport 2011 : « L'Internet est l'un des instruments les plus puissants du XXI^e siècle pour faire progresser la transparence dans le comportement des puissants et l'accès à l'information, et encourager une participation citoyenne active dans l'édification des sociétés démocratiques ».

Cependant, précisément en raison de la place de plus en plus centrale occupée par l'Internet au sein des sociétés, percevoir le niveau où différentes dimensions de ce que l'on appelle l'« Internetisation » se croisent et la manière dont elles sont reliées à un tout représente souvent un défi. L'Internet est envisagé comme beaucoup de choses différentes, souvent de façon superficielle et fragmentaire. Des milliards d'utilisateurs individuels considèrent cet outil en fonction de leur propre point de vue et de leurs intentions changeantes, généralement sans être pleinement

⁵ Ce concept a été développé, a reçu un accueil favorable et fait l'objet de suggestions depuis février 2013, par le biais de consultations informelles externes avec les parties intéressées lors de plusieurs événements internationaux, dont : (1) Réunion d'examen 2013 du SMSI+10 ; (2) Célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2013 ; (3) Forum de Stockholm sur la liberté en ligne ; (4) Réunion sur la grande orientation C9 – Médias lors du Forum 2013 du SMSI ; (5) Atelier international Giganet sur la gouvernance globale d'Internet du 18 mai 2013 ; (6) Conférence 2013 de la Freedom Online Coalition ; (7) Institut d'été Oxford-Anneberg 2013 sur la politique mondiale relative aux médias. Une réunion de consultation interne a eu lieu au sein du Secteur de la communication et de l'information de l'UNESCO le 22 mai 2013, suite à laquelle une consultation formelle intersectorielle est menée avec les Secteurs de l'éducation, de la culture, des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales et humaines ainsi que le Bureau de la planification stratégique depuis le 16 juin 2013, avec une consultation en ligne ouverte et interne réalisée par le biais d'UNESCOCOMMUNITY.

⁶ http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/mis2012/MIS2012_without_Annex_4.pdf (en anglais).

⁷ <http://tech.qq.com/a/20120426/000023.htm> (en mandarin).

conscients de cette totalité interconnectée, bien qu'inégale et parfois chaotique. L'appréciation consciente des conditions normatives qui étayent le développement et les utilisations dynamiques de l'Internet n'est pas systématique.

Dans l'ensemble, la situation se rapproche de la métaphore de personnes aux yeux bandés tâtant différentes parties d'un éléphant et essayant de décrire ce qu'ils touchent, sans être forcément capables de voir comment les différents éléments composent une créature unique, mais énorme et complexe. Dans la communauté internationale et les milieux universitaires, plusieurs aspects de l'Internet ont été mis en relief selon les diverses préoccupations des intervenants, tels que l'« Internet libre », l'« Internet ouvert », l'utilisation éthique de l'Internet, les questions de cybersécurité et les principes pour l'élaboration des politiques de l'Internet. Ces notions reflètent une variété d'intérêts, mais sont rarement superposées pour voir de quelle manière elles s'affectent mutuellement. Au sein de l'UNESCO, bien que plusieurs programmes fassent valoir, à juste titre, leur propre point de vue sur l'Internet, une attention moindre est accordée à la façon dont ils s'articulent entre eux et avec la question de l'approche globale de l'Organisation face à cet ensemble plus vaste.

En tant qu'organisation internationale intergouvernementale qui agit avec un mandat mondial et promeut des valeurs **universelles**, l'UNESCO possède un lien logique avec l'« universalité », qui va au-delà de la technologie. Si l'on envisage l'« universalité » en termes sociétaux, on est amené à une vision d'ensemble plus large que celle où l'Internet n'est qu'un simple canal ou outil technologique. Pour aller plus loin, en associant l'« universalité » à l'« Internet », il est possible d'attirer l'attention sur les comportements sociaux et les normes sous-jacentes très spécifiques qui déterminent la façon dont l'Internet est lié au progrès de l'humanité vers la société du savoir et l'agenda pour le développement durable post-2015.

En signalant que, du point de vue de l'UNESCO, la qualité la plus essentielle de l'Internet est l'« universalité » au sens social, il en découle la nécessité d'identifier les fondements normatifs de l'« universalité ». Ce terme se réfère d'ailleurs au fil rouge qui relie quatre dimensions sociales fondamentales liées à l'Internet, c'est-à-dire la mesure dans laquelle cet outil s'appuie sur des normes universelles en étant : (i) **fondé sur les droits humains** (et donc libre) ; (ii) **ouvert** ; (iii) **accessible à tous** et (iv) alimenté par la **participation de multiples acteurs**. Ces quatre normes peuvent être résumées par le mnémonique D – O – A – M (**D**roits, **O**uverture, **A**ccessibilité, **M**ultiples acteurs).

Pour mériter l'appellation d'« universalité », l'Internet doit continuer à incarner et renforcer ces quatre caractéristiques historiques qui ont défini et favorisé le développement de l'Internet jusqu'à aujourd'hui. L'« universalité de l'Internet », dans ce sens large où elle englobe quatre normes, peut servir de cadre pour les entrées et sorties spécifiques de l'Internet qui sont directement en lien avec le travail de l'Organisation. Ce concept peut aider à mettre en lumière les niveaux où de telles normes en ligne facilitent les activités de l'UNESCO et où ces activités participent au renforcement de ces normes elles-mêmes.

En plus d'identifier quatre normes distinctes ayant un intérêt pour l'UNESCO, la notion d'« universalité de l'Internet » regroupe celles-ci sous un intitulé unique et intégré, tout en reconnaissant leur nature synergique et interdépendante. En l'absence d'un tel outil intellectuel complet, il serait difficile pour l'Organisation d'avoir une vue d'ensemble de ces travaux relatifs à l'Internet et de la façon dont ils sont liés aux sociétés du savoir et à l'agenda pour le développement durable post-2015.

Dans ce contexte, l'« universalité de l'Internet » pourrait se révéler précieuse en tant que **macro-concept** saisissant les éléments essentiels et durables de l'Internet, qui est étendu, complexe et en constante évolution, et permettant de mieux comprendre globalement où et comment différents acteurs, en particulier l'UNESCO, sont liés à l'Internet. Ainsi, nous sommes capables d'apporter un éclairage plus large et inclusif sur de nombreuses dimensions qui, autrement, ne sont traitées qu'individuellement et souvent de façon isolée.

En termes de débats mondiaux, le concept d'« universalité de l'Internet » peut être étudié en tant que cadre neutre, consolidé et complet qui, d'une part, met en exergue les principes de liberté et de droits humains tels que portés par des notions existantes, comme la « liberté de l'Internet », et, d'autre part, fournit également une structure pour traiter dans leur globalité les questions étroitement liées de l'accès et de l'utilisation, de l'ouverture technique et économique. En outre, ce concept intègre également, en tant qu'élément à part entière, l'engagement de multiples acteurs. Dans cette acception inclusive, la notion d'« universalité de l'Internet » peut donc constituer un cadre fédérateur et prévoyant pour le dialogue entre le Nord et le Sud, ainsi qu'entre différentes parties prenantes. En tant que tel, il pourrait également contribuer de façon unique à l'élaboration du discours sur la gouvernance mondiale de l'Internet et de l'agenda pour le développement durable post-2015.

Pour l'UNESCO en particulier, ce concept pourrait contribuer à soutenir un entrecroisement plus pratique de nombreuses activités en faveur de l'instauration des sociétés du savoir et de l'élaboration de l'agenda pour le développement durable post-2015.

Premièrement, l'« universalité de l'Internet » peut aider à mettre en lumière la façon dont différents programmes de l'UNESCO participent de diverses manières à un Internet permettant de réaliser le concept ambitieux de sociétés du savoir solidaires et durables⁸. Les sociétés du savoir relèvent d'une vision plus large que l'« universalité de l'Internet », mais ce dernier concept constitue certainement l'une des contributions essentielles aux sociétés du savoir. Envisagée en tant qu'ensemble de normes interdépendantes, l'« universalité de l'Internet » peut être perçue comme un moyen critique pour l'atteinte des objectifs des sociétés du savoir, qui montrent les intérêts précis de l'UNESCO dans la liberté d'expression, l'accès universel, le respect de la diversité, le droit de participer aux progrès scientifiques et de bénéficier de leurs applications et la qualité de l'éducation.

Deuxièmement, l'« universalité de l'Internet » en tant que concept peut enrichir les discussions autour de l'agenda pour le développement durable post-2015. Suite aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de 2000, les deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) en 2003 et 2005 ont marqué la reconnaissance par les Nations Unies des TIC en tant que moteurs de développement. Depuis, comme mentionné dans la déclaration finale de la réunion d'examen SMSI + 10 tenue à l'UNESCO en février 2013, il y a eu « la diffusion rapide des communications mobiles, l'établissement de points d'échange Internet (IXP), la plus grande disponibilité de contenus et de noms de domaine internationalisés (IDN) multilingues, et le lancement de nouveaux types de services et d'applications, notamment la télémédecine mobile, les transactions par téléphonie mobile, le e-gouvernement, la formation en ligne, le commerce électronique et les services en faveur du développement, qui offrent d'immenses possibilités pour le développement des sociétés du savoir ». Cette déclaration note par ailleurs que ces progrès « offrent d'immenses possibilités pour le développement des sociétés du savoir »⁹ et enjoint logiquement à ce que les enseignements tirés depuis le SMSI alimentent la formulation des objectifs de développement post-2015.

De même, selon la Déclaration commune de mai 2013 de l'UNGIS (Groupe des Nations Unies sur la société de l'information)¹⁰, les progrès accomplis depuis le SMSI ont considérablement élargi les possibilités « de favoriser un développement inclusif »¹¹. Elle préconise qu'« une interaction entre l'agenda pour le développement post-2015 et les processus d'examen du SMSI + 10 soit établie afin de créer des synergies ».

⁸ <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001419/141907f.pdf>

⁹ http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/wsis/WSIS_10_Event/wsis10_final_statement_fr.pdf

¹⁰ http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/wsis/ungis_joint_statement_wsis_2013.pdf (en anglais).

¹¹ http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/wsis/ungis_joint_statement_wsis_2013.pdf (en anglais).

Néanmoins, le concept d'« universalité de l'Internet » condense différents rapports cruciaux relatifs au processus post-2015, notamment :

- le Rapport de l'Équipe spéciale des Nations Unies *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous*¹² ;
- le Rapport du GNUD *La conversion mondiale a commencé*¹³ ;
- le Rapport du Réseau des solutions pour le développement durable *Programme d'actions pour le développement durable*¹⁴ ;
- la Consultation thématique mondiale sur la gouvernance¹⁵ ;
- le Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau des Nations Unies chargé du programme de développement pour l'après-2015¹⁶.

Bien que ces rapports traitent relativement peu de l'Internet et de ses possibilités, ils reconnaissent pourtant les conditions sociales préalables cruciales pour le développement, telles qu'une bonne gouvernance et des institutions efficaces. Ces conditions sont également essentielles pour faire progresser l'Internet et par conséquent, accroissent le potentiel de cet outil pour jouer un rôle accru en faveur du développement. Ainsi, il existe des parallèles significatifs entre les facteurs mis en relief par le Rapport des Nations Unies et ceux qui sont impliqués dans les composantes normatives de l'« universalité de l'Internet ». Le concept d'« universalité de l'Internet » peut contribuer à resserrer les liens entre les acquis du SMSI et l'agenda pour le développement durable post-2015.

Pour résumer, l'« universalité de l'Internet » possède un immense potentiel en tant que concept pour favoriser une compréhension globale, qui transcende les vases clos et la fragmentation. De cette façon, cette notion pourrait faciliter la coopération et la mise en commun des énergies pour atteindre des objectifs de développement conjoints plus larges. L'« universalité de l'Internet » en tant que concept capture ce qui est important au vu de l'ampleur croissante de l'Internet dans les affaires humaines. Elle met en lumière les normes et les valeurs comportementales qui appuient cette tendance et fait ressortir la nécessité de renforcer celles-ci afin qu'Internet participe à la réalisation des plus grandes inspirations de l'humanité, soit omniprésent et au service de tous et reflète la participation générale à son développement et à sa gouvernance. Il s'agit d'un concept pour l'Internet qui couvre le caractère prédominant de ce qui « est » ainsi que ce qui « devrait être ». C'est une conception descriptive et normative qui revêt une signification importante pour l'UNESCO.

2. Décrypter le concept d'« universalité de l'Internet »

L'« universalité de l'Internet » peut être envisagée comme un heuristique soulignant que les arrangements techniques, sociaux, juridiques, économiques ou autres de l'Internet dépendent de normes et valeurs particulières. Cela peut être constaté si l'on explique l'« universalité de l'Internet » comme désignant, intrinsèquement, quatre normes distinctes qui se rejoignent pour faire de l'Internet ce qu'il est et pourrait être. Celles-ci sont intégrées à l'Internet en faisant de lui un outil (i) fondé sur les droits humains et donc libre ; (ii) ouvert ; (iii) accessible à tous et (iv) alimenté par la participation de multiples acteurs.

¹² http://www.un.org/en/development/desa/policy/untaskteam_undf/unttreport_fr.pdf

¹³ http://www.undp.org/content/dam/undp/library/MDG/french/Global-Conversation-Begins_French.pdf

¹⁴ <http://unsdsn.org/files/2013/06/130619-SDSN-Programme-d'Actions-pour-le-Développement-Durable-A4.pdf>

¹⁵ <http://www.worldwewant2015.org/governance> (en anglais).

¹⁶ <http://www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/07/post-2015-HLP-report-French.pdf>

Comme précisé ci-dessous, l'analyse de ces quatre composantes s'appuie fortement sur les fondements de réflexions antérieures de l'UNESCO sur l'Internet, qui comprennent les documents suivants :

- Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace (2003)¹⁷ ;
- Réflexion et analyse de l'UNESCO sur l'Internet (2011)¹⁸ ;
- Recommandation finale de la réunion d'examen SMSI + 10 (2013)¹⁹ ;
- Déclaration commune de l'UNGIS (Groupe des Nations Unies sur la société de l'information) sur l'agenda pour le développement post-2015 (2013)²⁰.

Les normes D – O – A – M constitutives de l'« universalité de l'Internet » (**D**roits, **O**uverture, **A**ccessibilité, **M**ultiples acteurs) peuvent à présent être considérées plus en détail :

- (i) En identifiant la relation entre l'Internet et les normes **fondées sur les droits humains** en tant qu'éléments constitutifs de la liberté, l'« universalité de l'Internet » permet de mettre en évidence l'harmonie perpétuelle liant la croissance avec l'utilisation de l'Internet et l'application des droits humains. En ce sens, un Internet libre respecte et favorise la liberté d'exercer les droits humains²¹. Par exemple, le droit à la liberté d'expression est défini par l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme comme étant le droit « de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ». Ces droits humains ont été réaffirmés par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à sa 20^e session en juin 2012, par l'adoption d'une résolution sur « la promotion, la protection et l'exercice des droits de l'homme sur l'Internet »²², qui déclare que les droits dont les personnes jouissent hors ligne doivent également être protégés en ligne et reconnaît que le caractère global et ouvert de l'Internet en fait un moteur du développement sous ses diverses formes. Des réseaux Intranet nationaux fermés nuiraient à l'universalité de l'Internet en tant qu'atout pour l'humanité dans son ensemble, et limiterait radicalement l'exercice du droit de liberté et d'information.

L'« universalité de l'Internet » nous enjoint également à considérer l'ensemble des interdépendances et des relations mutuelles existant entre différents droits humains et l'Internet, tels que la liberté d'expression, la vie privée, la participation culturelle, l'égalité des genres, l'association, la sécurité, l'éducation, etc. Cette dimension de l'« universalité de l'Internet » implique que toute restriction affectant l'Internet devrait respecter les droits de l'homme, se conformer aux normes internationales exigeant l'inscription dans la loi de telles actions, être proportionnée, se justifier par des fins légitimes au sein d'une société démocratique et établir un équilibre d'intérêt public si

¹⁷ <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/about-us/how-we-work/strategy-and-programme/promotion-and-use-of-multilingualism-and-universal-access-to-cyberspace/>

¹⁸ <http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001920/192096f.pdf>

¹⁹ Recommandation finale. Document de la première réunion d'examen SMSI + 10, « Vers des sociétés du savoir pour la paix et le développement durable », Paris, 25-27 février 2013 http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/wsis/WSIS_10_Event/wsis10_recom_mendations_en.pdf (en anglais).

²⁰ http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/wsis/ungis_joint_statement_wsis_2013.pdf (en anglais).

²¹ De cette façon, l'« universalité de l'Internet » est en accord avec le rapport établi par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression et fait également écho à la première résolution sur la « promotion, la protection et l'exercice des droits de l'homme sur l'Internet » adoptée par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en 2012.

²² <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/LTD/G12/147/11/PDF/G1214711.pdf?OpenElement>

différents droits entrent en conflit, par exemple la vie privée et la sécurité vis-à-vis de la collecte d'informations. Un Internet qui ne réussirait pas à faire respecter les droits humains serait à l'opposé du concept d'« universalité de l'Internet » et incompatible avec l'agenda pour le développement durable post-2015.

- (ii) L'« universalité de l'Internet » met également en lumière la norme faisant de l'Internet un dispositif **ouvert**. Cette notion reconnaît l'importance des questions technologiques, telles que les normes ouvertes, l'interopérabilité ou les interfaces de programmes d'application ouvertes, et signale également l'importance revêtue par la facilité d'entrée des acteurs sur le marché de l'Internet, ainsi que par l'absence de fermeture, qui pourrait autrement être imposée par des formes de licences excluantes ou des limitations protectionnistes sur la fourniture de services qui favorisent artificiellement les monopoles ou les plates-formes technologiques obsolètes. L'ouverture est une condition nécessaire, sinon suffisante, pour l'innovation qui a permis à l'Internet de passer de l'ombre à la lumière en termes de développement. Cependant, une telle innovation repose entre autres sur une circulation libre des idées et de l'information à l'échelle mondiale, révélant ainsi l'interdépendance entre les caractéristiques « libre et fondée sur les droits » et « ouverte » de l'« universalité de l'Internet ». À travers l'« ouverture », cette dernière célèbre l'intégrité de l'Internet comme permettant un échange mondial commun, plutôt qu'étant confiné à des « jardins clôturés » basés sur des technologies incompatibles. L'ouverture montre également l'importance des logiciels open source, des données ouvertes et des ressources éducatives libres en tant que composantes positives de l'Internet.
- (iii) Dans le cadre de l'« universalité de l'Internet », l'**accessibilité pour tous** soulève la question de l'accès technique, ainsi que celle des fractures sociales, basées par exemple sur les revenus ou les inégalités entre les milieux urbains et ruraux ; elle illustre l'importance de normes relatives à l'accès universel à des niveaux minimaux d'infrastructure technologique. Cette préoccupation nous sensibilise également aux différences de capacité des dispositifs telles qu'elles existent, par exemple, entre un accès haut débit depuis une tablette ou un Smartphone et un accès par une connexion mobile souffrant d'une transmission lente des données sur un téléphone (à petit écran).

Parallèlement, il apparaît de façon claire que ce niveau d'« accès » est insuffisant pour aborder la question de l'« accessibilité », au sens d'exclusions sociales vis-à-vis de l'Internet fondées sur des facteurs tels que l'alphabétisme, la langue, le genre ou le handicap. De plus, en tenant compte du fait que les individus accèdent à l'Internet en tant que producteurs de contenu, de code et d'applications, et non en tant que simples consommateurs, la question des compétences de l'utilisateur devient partie intégrante de la dimension d'accessibilité portée par l'« universalité ». À cette fin, il devient crucial de considérer la notion d'éducation aux médias et à l'information élaborée par l'UNESCO, qui donne la possibilité aux utilisateurs d'Internet de s'impliquer sur les plans critique, éthique et des compétences. Tout cela renforce la norme fondée sur les droits, comme souligné dans la Recommandation de 2003 de l'UNESCO sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace qui invitait les États membres et d'autres acteurs à « reconnaître et soutenir l'accès universel à l'Internet en tant que moyen de promouvoir le respect des droits de l'homme [...] ».

Un autre élément tout aussi important pour l'Internet que l'« accessibilité pour tous », est la possibilité pour des modèles commerciaux durables et fiables de financer un accès universel et de garantir une meilleure accessibilité par la fourniture d'une grande variété de contenus et de services. Tous les maillons de la chaîne de l'Internet, de l'infrastructure au matériel, de la production de contenu créatif à la publication en ligne, entraînent des coûts qui doivent être anticipés et partagés. Un financement durable (des partenariats public-privé en passant par la

production par les pairs basée sur le bien commun)²³ et des orientations politiques et normatives adaptées sont nécessaires pour agir en faveur d'une universalité efficace.

Il peut également être proposé que l'« accessibilité pour tous » présuppose un degré de confiance des utilisateurs vis-à-vis de l'Internet. Cela implique que les Internaute se fient aux archives et à la conservation numériques pour garantir une intégrité, une sécurité et une authenticité durables des données, tout en ayant de bonnes raisons d'espérer qu'il ne sera pas fait atteinte à leurs droits par le biais d'interactions, de transactions et de stockages numériques.

Pour résumer, afin qu'il existe une « universalité » de l'Internet, toutes ces dimensions d'« accessibilité » doivent être prises en compte. Parallèlement, les progrès effectués dans ces domaines ont une portée limitée si les connexions ainsi créées sont limitées à un Internet où la liberté en termes de droits (y compris ceux d'expression et d'information) et l'ouverture relative aux éléments abordés ci-dessus sont bridées.

- (iv) Tout aussi inhérente aux dimensions susmentionnées, la conceptualisation de l'élargissement du spectre des parties prenantes, alors que l'Internet occupe une place de plus en plus prépondérante au sein des activités humaines, a des implications. Cet outil partagé représente un enjeu pour une grande partie de l'humanité, qu'il s'agisse de techniciens ou d'investisseurs, de régulateurs, d'utilisateurs de réseaux sociaux, de financeurs de micro-projets ou d'innombrables autres. Dans cette acception, l'Internet ne peut être uniquement envisagé du « point de vue de l'offre », mais exige une perspective complémentaire « centrée sur l'utilisateur ». La dimension **participative** de l'« universalité de l'Internet », en particulier l'implication de **multiples acteurs**, aide à mieux comprendre les rôles que divers agents (représentant différents secteurs ainsi que différents statuts sociaux et économiques, sans exclusion des femmes et des filles) ont endossé et doivent continuer à jouer pour développer et gouverner l'Internet sur plusieurs niveaux. Une telle participation est fondée sur la mise en place de normes relatives à l'accès et représente également une garantie pour les normes relatives aux droits et à l'ouverture. Pour l'UNESCO, la participation est un élément essentiel qui renforce la valeur de cet outil à l'égard de la paix, du développement durable et de l'éradication de la pauvreté. En comblant le fossé existant entre les intérêts contradictoires des parties prenantes, les mécanismes participatifs favorisent les normes partagées qui limitent les utilisations abusives de cet outil mondial. De la sorte, le concept d'éducation aux médias et à l'information de l'UNESCO s'avère important du point de vue la participation, ainsi que des utilisateurs et de leurs intérêts dans le cadre des questions de gouvernance.

3. Pertinence du concept d'« universalité de l'Internet » pour l'UNESCO

L'UNESCO joue un rôle unique dans la promotion de l'« universalité de l'Internet », car il s'agit d'une institution des Nations Unies dont le mandat couvre la vie sociale au sens large et qui, dans ce cadre, mène des programmes impliquant l'Internet dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences exactes, des sciences sociales et de la communication et de l'information. L'utilisation de l'« universalité de l'Internet » comme concept-cadre peut permettre à l'UNESCO d'aborder des questions plus spécifiques, telles que l'apprentissage nomade, l'éducation des filles, la diversité culturelle et linguistique, l'éducation aux médias et à l'information, la recherche sur le changement climatique, la liberté d'expression, l'accès universel à l'information, la bioéthique, l'inclusion sociale, etc. L'« universalité de l'Internet » ne couvre pas toutes les activités de l'UNESCO, mais peut servir de structure générale d'intégration pour les travaux liés à l'Internet des programmes de l'Organisation.

²³ Cf. Benkler, Yochai (2006). *The Wealth of Networks: How Social Production Transforms Markets and Freedom (La richesse des réseaux : comment la production sociale transforme les marchés et la liberté)*. New Haven, Connecticut : Yale University Press.

Plus spécifiquement, cette notion rassemble les aspects essentiels des positions adoptées par l'UNESCO vis-à-vis d'Internet jusqu'à aujourd'hui :

Premièrement, l'« universalité de l'Internet » fait intervenir la réflexion de l'Organisation sur les normes d'accès. La Recommandation de 2003 sur le multilinguisme, les contenus du domaine public et l'équilibre entre les détenteurs de droit d'auteur et l'intérêt du public, a attiré l'attention sur des questions qui sont des composantes essentielles de l'« universalité ». Deuxièmement, le concept s'appuie sur la « Réflexion et analyse de l'UNESCO sur l'Internet : l'UNESCO et l'utilisation de l'Internet dans ses domaines de compétence » (2011)²⁴, qui indique que « les objectifs primordiaux de l'Organisation (par exemple : l'édification de la paix, la lutte contre la pauvreté, le développement durable et le dialogue interculturel par l'éducation, la science, la culture, la communication et l'information) et ses deux priorités globales – l'Afrique et l'Égalité entre les sexes – sont en synergie naturelle avec l'Internet, lequel peut être considéré comme essentiel à la poursuite de la mission d'ensemble de l'UNESCO ».

Pour aller plus loin, le concept offre un aperçu qui peut permettre à l'UNESCO de mieux comprendre sa Stratégie à moyen terme pour 2014-2021 (37 C/4) et ses activités dans le cadre du programme quadriennal à venir (37 C/5). De cette manière, cette notion peut également aider à résumer la façon dont les engagements de l'UNESCO relatifs à l'Internet et avec cet outil peuvent contribuer, à travers les normes d'« universalité », à l'édification des sociétés du savoir et à l'élaboration de l'agenda pour le développement durable post-2015. Ainsi, l'UNESCO peut utiliser efficacement l'Internet et participer à sa modélisation pour des synergies normatives optimales.

Au niveau opérationnel, le concept d'« universalité de l'Internet » pourrait fournir des orientations pratiques s'il était davantage approfondi par rapport à la façon dont chaque programme recoupe certains des quatre éléments normatifs de l'« universalité de l'Internet ». Voici quelques pistes :

1. **Éducation** : Comme suggéré dans la Recommandation finale de la réunion d'examen SMSI + 10, à l'avenir les systèmes éducatifs devraient être redéfinis pour soutenir des approches innovantes en matière d'éducation²⁵. À cet égard, le concept d'« universalité de l'Internet » peut englober dans ses quatre dimensions l'éducation assistée par les TIC, les Ressources éducatives libres (REL), l'apprentissage en ligne et nomade, l'informatique, les innovations, l'apprentissage et la recherche collaboratifs, l'accès et la qualité de l'éducation. Le Programme de l'UNESCO pour l'éducation a un rôle crucial à jouer envers les normes d'« universalité » pour l'Internet en ce qui concerne les droits, l'ouverture, l'accès et la participation en ligne.

Ces dernières années, l'Internet s'est de plus en plus glissé dans tous les aspects de l'éducation, changeant à la fois les rôles des apprenants et des enseignants, transformant le paysage éducatif traditionnel et créant de nombreuses possibilités d'éducation continue à l'école et en dehors. L'Internet a déjà prouvé qu'il pouvait contribuer de façon significative à la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) et des objectifs éducatifs liés aux OMD, et plus récemment, à la concrétisation des priorités définies dans l'Initiative pour l'éducation avant tout du Secrétaire général de l'ONU. Par le biais de ses travaux sur l'application des technologies à l'éducation, et particulièrement l'apprentissage nomade, l'UNESCO a déjà plaidé indirectement pour la cause de l'« universalité de l'Internet » et de ses nombreux bénéfices pour l'éducation.

L'« universalité de l'Internet » et ses quatre principaux piliers (libre et fondé sur les droits, accessible à tous, ouvert et alimenté par de multiples acteurs) sont fondamentales pour l'UNESCO quant à la réalisation de ses objectifs stratégiques à long terme pour donner une plus grande impulsion en faveur des six objectifs de l'EPT dans un « dernier gros effort » avant 2015, et au maintien de l'éducation parmi les priorités de l'agenda international pour le développement post-2015. Les défis tels que la garantie de possibilités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie,

²⁴ <http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001921/192199f.pdf>

²⁵ http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/wsis/WSIS_10_Event/wsis10_recom mendations_en.pdf (en anglais).

l'acquisition de connaissances, de compétences et de valeurs pertinentes sur un marché du travail en rapide évolution, les ressources éducatives multilingues de qualité, la lutte contre les écarts entre les sexes et la grave pénurie d'enseignants qualifiés sont impossibles à relever en l'absence de mesures appropriées favorables à l'Internet dans les États membres.

2. **Culture** : Sous la bannière de l'« universalité de l'Internet », l'UNESCO peut également placer ses activités promouvant le rôle de l'Internet dans les droits culturels, le dialogue interculturel et la culture de la paix. Cela s'applique aussi aux travaux sur l'accès et la conservation au patrimoine matériel et immatériel numérisé et à de nombreuses expressions culturelles, ainsi qu'à la conservation de ces ressources, et au rôle des bibliothèques numériques. Dans le domaine de l'édition, l'UNESCO, en tant que composante des industries culturelle et créative, peut participer à l'élaboration de modèles commerciaux viables et établir un équilibre entre les détenteurs de droit d'auteur et l'intérêt public. L'une des grandes contributions à l'« universalité de l'Internet » est le travail de l'UNESCO en faveur des cultures et peuples autochtones, qui permet à ces derniers de voir accrues leurs possibilités d'établir des liens, d'échanger en tant que communauté et de créer des contenus en ligne reflétant leurs langue, culture et mode de vie grâce aux TIC (comme le reconnaît la Recommandation finale de la réunion d'examen SMSI + 10)²⁶.

3. **Sciences exactes et naturelles** : Selon les recommandations de la réunion d'examen SMSI + 10, il est nécessaire et urgent d'accorder la priorité aux TIC et de rendre la cyberscience opérationnelle afin de renforcer l'interface entre science, politique et société²⁷. Par « cyberscience », le document entend le partage de données et d'informations sur l'Internet pour rendre service à la société dans son ensemble et aider à l'élaboration de politiques. L'« universalité de l'Internet » attire l'attention sur l'« Internetisation » des échanges de renseignements scientifiques et humanitaires relatifs aux catastrophes naturelles, à l'agriculture, à l'eau, à la sécurité, à la santé, à la pauvreté, à l'éducation, à la recherche et à l'innovation et à la propriété intellectuelle. Le concept fournit également un cadre utile pour la mise en service par l'UNESCO de plates-formes en ligne encourageant une participation plus équitable dans les secteurs de la science, de la technologie et de l'innovation (par exemple, former les parties prenantes des pays en développement à élaborer une large gamme de services et de produits, y compris dans les domaines des systèmes d'alerte aux tsunamis et de mitigation), facilitant la cyberscience en faveur de l'élaboration des politiques, fournissant un accès libre et ouvert au savoir scientifique et encourageant l'optimisation des capacités nationales à promouvoir l'Internet pour la réalisation de leurs objectifs de développement.

4. **Sciences sociales et humaines** : Parallèlement aux éléments évoqués ci-dessus en lien avec le programme pour les sciences exactes et naturelles, les programmes de l'UNESCO pour les sciences sociales et humaines peuvent promouvoir le rôle de l'Internet en faveur de la production et de la diffusion d'informations relatives à ce domaine. Afin de donner suite à la recommandation finale de la réunion d'examen SMSI + 10 encourageant la réflexion sur les défis éthiques posés par les technologies émergentes et la société de l'information²⁸, l'« universalité de l'Internet » peut aider l'UNESCO à positionner ses travaux pour :

- renforcer les relations entre les spécialistes de l'éthique, les chercheurs en sciences sociales, les décideurs et la société civile et appuyer les États membres dans l'élaboration de politiques sur les questions éthiques liées à la science et à la technologie par l'Internet ;
- examiner les dimensions éthiques des sociétés de l'information et du savoir ;

²⁶ http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/wsis/WSIS_10_Event/wsis10_recom_mendations_en.pdf (en anglais).

²⁷ http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/wsis/WSIS_10_Event/wsis10_recom_mendations_en.pdf (en anglais).

²⁸ http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/wsis/WSIS_10_Event/wsis10_recom_mendations_en.pdf (en anglais).

- faciliter le suivi d'instruments normatifs internationaux.

De plus, en reconnaissant que l'« Internetisation » définie plus haut représente un facteur essentiel dans les transformations sociales d'aujourd'hui (effets sur les processus de production et de consommation, l'inclusion sociale, la participation politique et la paix, les identités individuelles et collectives ainsi que de nombreux autres processus sociaux cruciaux), l'« universalité de l'Internet » peut offrir un cadre de réflexion normatif et analytique par rapport aux sociétés du savoir qui émergent effectivement des évolutions techniques contemporaines. Ce concept peut notamment attirer l'attention sur la manière dont l'inclusion sociale pourrait être favorisée en accroissant la participation, en réduisant l'isolation, en offrant de nouvelles possibilités et en renforçant la confiance en soi. En faisant référence aux normes d'accès et de participation, l'« universalité de l'Internet » met en exergue la dimension numérique de l'inclusion sociale, et réciproquement, enrichit par ailleurs le programme d'inclusion numérique par une prise en compte des dimensions sociales. L'« universalité » attire l'attention sur la façon dont les personnes en situation de handicap, les peuples autochtones et les personnes vulnérables ou défavorisées peuvent utiliser l'Internet et dans quels buts. Il s'agit d'un concept fondamentalement solidaire et anti-discriminatoire.

5. **Communication et information** : La réunion d'examen SMSI + 10 a fait appel à l'UNESCO pour organiser un débat sur la conceptualisation des médias, qui sont transformés par la convergence numérique, afin de favoriser l'élaboration de nouveaux cadres d'action nationaux et d'encourager des stratégies impliquant de multiples acteurs²⁹. L'« universalité de l'Internet » élargit la définition des médias et peut guider les travaux connexes quant à la manière dont les droits, l'ouverture, l'accès et la participation sont pertinents en ligne :

- appliquer dans le cyberspace les principes universels des droits humains et les normes internationales relatives à la liberté d'expression et à son rapport avec la vie privée ;
- stimuler l'Internetisation des médias traditionnels et de masse afin de renforcer leur rôle au sein de la société du savoir ;
- encourager le développement de médias innovants et sociaux émergents et de nouvelles formes de journalisme basés sur les plates-formes numériques ;
- garantir la promotion du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, y compris concernant la sécurité numérique et en ligne ;
- faire progresser l'accès universel à l'information et à la connaissance et poursuivre l'application de la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace (2003)³⁰ ;
- promouvoir la création de contenus locaux sur l'Internet, ainsi que la conservation numérique ;
- souligner l'importance de donner plus de moyens aux utilisateurs (en particulier aux jeunes) et ainsi, aux travaux du secteur relatifs à l'éducation aux médias et à l'information.

6. Les priorités **Afrique** et **Égalité des genres** de l'UNESCO revêtent une importance pour l'« universalité de l'Internet ». Intrinsèquement, l'universalité requiert une reconnaissance de ces priorités. Par conséquent, ce concept encourage la prise en compte de l'Internet au sein de ces deux priorités, ainsi que l'intégration de ces dernières dans les domaines d'activité de l'UNESCO

²⁹ http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/wsis/WSIS_10_Event/wsis10_recom mendations_en.pdf (en anglais).

³⁰ <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/about-us/how-we-work/strategy-and-pro gramme/promotion-and-use-of-multilingualism-and-universal-access-to-cyberspace/>

ayant un rapport avec l'Internet. Ce point a été fortement approuvé lors de la réunion d'examen SMSI + 10.

Enfin, l'UNESCO peut également jouer un rôle crucial pour la création de conditions propices au dialogue et la réunion de tous les acteurs concernés, en particulier entre différents secteurs, afin de parvenir à un consensus aux échelons mondial, régional et national en s'appuyant sur le concept d'« universalité de l'Internet » pour trouver un terrain d'entente. Comme recommandé par la réunion d'examen SMSI + 10 à l'UNESCO, « des actions urgentes sont nécessaires de la part des parties prenantes du SMSI, des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales afin de garantir que tout un chacun possède les compétences et les capacités pour participer aux sociétés du savoir, facilitées par des TIC accessibles et abordables »³¹. L'« universalité de l'Internet » est un moyen de conceptualiser cette « participation » et son importance primordiale pour l'édification de sociétés du savoir inclusives et l'élaboration de l'agenda pour le développement durable post-2015.

Dans le cadre du processus en cours du SMSI, l'UNESCO, qui codirige l'application des conclusions du SMSI avec l'UIT et le PNUD, a précisé son rôle unique de catalyseur en faveur des TIC pour le développement de contenu, de politiques et des capacités, lesquels sont tous décisifs pour combler les fractures cognitives, édifier des sociétés du savoir inclusives et contribuer à l'agenda pour le développement durable post-2015. Le concept d'« universalité de l'Internet » met également en contexte la désignation par le SMSI de l'UNESCO comme agence chargée de la coordination des grandes orientations « Accès à l'information et au savoir » (C3), « Cyberscience » et « Téléenseignement » (C7), « Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux » (C8), « Médias » (C9) et « Dimensions éthiques de la société de l'information » (C10).

Mis en application au sein de l'UNESCO, ce concept peut également englober et encourager les expériences de coopération intersectorielle et de programmation conjointe entre les Secteurs de l'éducation, de la culture, des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales et humaines et de la communication et de l'information sous la houlette du SMSI, et les élever au rang d'initiatives faisant progresser ensemble l'« universalité de l'Internet ». Grâce à cela, le concept peut davantage aider à guider l'UNESCO dans la définition de son rôle unique pour l'agenda post-2015 du SMSI.

Dans le cadre de l'examen en cours du SMSI, et tirant parti de la réussite de la réunion d'examen SMSI + 10, l'UNESCO est de plus en plus sollicitée pour répondre aux préoccupations et aux attentes de la communauté de l'Internet mondiale. De nombreux acteurs sont à la recherche de principes partagés et de cadres communs pouvant servir de base pour former un consensus durable pour l'Internet du futur. Le concept d'« universalité de l'Internet » peut appuyer l'UNESCO pour répondre à ces attentes, ainsi qu'aider à la formulation de normes partagées pour faire progresser l'utilisation et la gouvernance de l'Internet. L'UNESCO constitue notamment une plateforme importante pour animer le dialogue entre de multiples parties prenantes sur des aspects de la gouvernance de l'Internet relatifs au mandat de l'Organisation, et pour soutenir une conception plus poussée de l'« universalité de l'Internet » afin de renforcer les objectifs primordiaux de l'UNESCO que sont la paix, le développement et la lutte contre la pauvreté.

4. Conclusion

Enraciné dans l'histoire, le concept d'« universalité de l'Internet » met en lumière certaines questions fondamentales et immuables, telles que les droits humains, ainsi que d'autres interrogations plus fluctuantes et changeantes (comme l'ouverture et l'accessibilité). En tant que tel, la teneur du concept doit rester flexible et être réactive aux évolutions. Par ailleurs, lors de la prochaine période quadriennale, l'« universalité de l'Internet » peut contribuer à rassembler les

³¹

http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/wsis/WSIS_10_Event/wsis10_recom mendations_en.pdf (en anglais).

différents secteurs de l'UNESCO pour discuter des façons concrètes dont la superposition des éléments liés à l'Internet de l'Organisation forme un ensemble plus vaste.

En outre, hormis le renforcement des liens internes au sein de l'UNESCO, cette notion est également en accord avec les services rendus par l'Organisation à la communauté internationale pour aborder des questions telles que l'agenda pour le développement durable post-2015 quant aux points suivants :

- laboratoire d'idées, y compris concernant la prospective : l'élaboration et la transposition du concept, ainsi que l'organisation de consultations à son sujet, relèvent directement du potentiel de création et de réflexion de l'UNESCO ;
- en tant que « centre d'échange d'information », l'UNESCO peut jouer un rôle intellectuel déterminant pour agréger et diffuser les opinions relatives au concept et à ses quatre dimensions ;
- stimulation du débat mondial : l'« universalité de l'Internet » illustre la façon dont l'UNESCO peut catalyser la coopération internationale, avec une approche globale et inclusive ;
- organisme normatif : si le concept s'imposait à grande échelle, il pourrait orienter le développement d'un certain nombre de normes, non techniques mais néanmoins mesurables, pour le suivi des progrès de l'« universalité de l'Internet » en faveur des sociétés du savoir et du développement ;
- en tant que concept stimulant sur le plan intellectuel et possédant également une valeur stratégique, l'« universalité de l'Internet » pourrait aider l'UNESCO à remplir son rôle de renforcement des capacités dans les États membres.

Pour maintenir le développement durable d'un Internet contribuant à l'intérêt public à l'échelle mondiale, l'« universalité de l'Internet » sert de modèle inclusif, où le Nord et le Sud, ainsi que les groupes favorisés et défavorisés de la société, peuvent bénéficier de pleins droits et de possibilités réelles d'accès (à la fois en tant que fournisseurs de documents et contenus et que consommateurs/utilisateurs). L'« universalité de l'Internet » fournit également une structure normative qui guide le processus en cours pour l'établissement de cadres juridiques et de modèles commerciaux impliquant les secteurs public et privé, la société civile et les décideurs. En promouvant l'« universalité de l'Internet », l'UNESCO peut jouer le rôle de plate-forme internationale pour tous les acteurs concernés.

Dans cette optique, l'« universalité de l'Internet » pourrait s'engager dans la même voie que de précédents travaux intellectuels influents de l'UNESCO, tels que les concepts de « patrimoine culturel immatériel » et de « sociétés du savoir ». L'« universalité de l'Internet » représente une conceptualisation actualisée de l'époque et offre de nouvelles perspectives au mandat de l'Organisation, pour ce qui est de contribuer à l'agenda pour le développement durable post-2015 et d'aider les États membres et la communauté internationale en stimulant le dialogue mondial et en faisant progresser la coopération à travers une approche multipartite. Ainsi, cette notion pourrait contribuer de façon utile à la discussion mondiale sur cette création humaine complexe et dynamique et servir à mettre en valeur l'apport que l'Internet continue de procurer pour l'avenir.